



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATION DE SERVICE AYANT
POUR OBJET LA MISE EN CONFORMITE DE LA
COLLECTIVITE AVEC LA LOI SAPIN II**

**DÉCISION N° DM-25-348
EN DATE DU 22 OCTOBRE 2025**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « Sapin II » ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'obligation de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi précitée ;

CONSIDÉRANT que le montant de la prestation est de 39 120 € TTC ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention de prestation de service avec le cabinet de conseil IKARIAN, représentée par Monsieur Frédéric Pierucci, sise 3 rue de Téhéran 75008 Paris.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT